

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Révision partielle de la loi sur la recherche

La révision consiste en premier lieu à doter la promotion de l'innovation par la Confédération d'une réglementation moderne et globale. La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) sera réorganisée et disposera d'une compétence décisionnelle plus importante.

Date limite: 31 mars 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédérale de la formation professionnelle et de la technologie, Management des ressources, Ressort droit, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, tél. 031 322 79 81, fax 031 324 96 19

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

8 janvier 2008

Chancellerie fédérale